

ÉTUDES ET PRÉVISIONS

N° 40-2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Luxembourg, 15 décembre 2016

Quels besoins pour une vie décente ? Vers un budget de référence pour le Luxembourg

Un homme seul nécessite 1 923 EUR par mois pour vivre décemment au Luxembourg. Pour un couple avec deux enfants ce montant s'élève à 3 935 EUR par mois. Ces chiffres sont le résultat du projet d'études «Vers un budget de référence pour le Luxembourg » du STATEC. L'objectif du projet : identifier tous les besoins de base permettant à une personne ou un ménage de participer activement à la société et de calculer le budget nécessaire pour atteindre ce niveau de vie.

L'étude du STATEC démontre que le logement (comprenant le loyer, l'électricité, le chauffage et les autres charges) constitue de loin le poste le plus important dans le budget de tous les ménages. Pour une famille de 4 personnes, le montant s'élève à 1 469 EUR par mois. Suivent ensuite l'alimentation avec 883 EUR, la vie sociale avec 548 EUR et la mobilité avec 406 EUR par mois.

Pour un couple sans enfants, le logement représente presque 50% du budget mensuel. Il devance l'alimentation et la vie sociale. Pour un homme ou une femme vivant seul, le logement pèse encore plus sur le budget par mois, avec une proportion qui dépasse les 50%.

Le budget de référence par type de ménage*

Panier	Type de ménage					
	Homme seul	Femme seule	Couple	Homme avec un garçon de 10 ans	Femme avec une fille de 14 ans	Couple avec deux enfants
						Unité: EUR
Alimentation	293	259	541	436	463	883
Vêtements	56	59	103	119	124	231
Hygiène personnelle	27	39	65	48	73	120
Logement	1 049	1 049	1 231	1 232	1 232	1 469
Santé	11	15	25	19	28	45
Mobilité	227	227	266	227	233	406
Vie sociale	254	254	356	332	350	548
Lifelong Learning	6	6	11	6	6	11
Besoins des enfants	-	-	-	105	114	222
Total	1 923	1 909	2 600	2 523	2 623	3 935

* Montants arrondis

Le budget de référence se présente sous forme de paniers de biens et de services qui touchent à différents aspects de la vie. Il inclut toutes les dépenses prévues dans les différents paniers, y compris les investissements à long terme (par exemple pour acheter les meubles ou l'équipement électro-ménager). Il ne doit donc pas être confondu avec le budget réellement disponible.

Un budget de référence est établi pour 5 types de ménage différents, les besoins variant fortement en fonction de la composition des ménages :

- Un homme seul (âgé de 40-45 ans, occupation professionnelle à plein temps)
- Une femme seule (âgée de 40-45 ans, occupation professionnelle à plein temps)
- Un couple sans enfants
- Un homme avec 1 enfant de 10 ans (enseignement fondamental)
- Une femme avec une fille de 14 ans (enseignement secondaire)
- Un couple avec 2 enfants (un garçon de 10 ans et une fille de 14 ans)

L'apport principal du projet réside dans le fait qu'il apporte des connaissances nouvelles sur les conditions de vie au Luxembourg. Il complète ainsi les indicateurs qui sont usuellement mobilisés pour appréhender la pauvreté et les inégalités.

Méthodologie européenne

Le Cahier économique N°122 présente les résultats détaillés du projet que le STATEC a réalisé en collaboration avec le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. L'étude s'appuie sur la méthode des budgets de référence.

Il existe de nombreuses méthodes pour construire un budget de référence. La présente étude s'appuie sur une méthode développée dans le cadre de deux projets de recherche européens récents : [ImPRovE](#) et « [Réseau européen sur les budgets de référence](#) ».

La publication imprimée (Cahier économique N°122) sera disponible prochainement au STATEC b.p. 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 247-84219, E-mail: info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/cahiers-economiques/2016/122-budget-de-reference/index.html>

Bureau de presse

Christian Welter | Tél 247-84237 | Gsm 621 206 683 | Fax 26 20 19 02 | <mailto:press@statec.etat.lu>

Pour en savoir plus

Anne Franziskus | Tél 247-84399 | <mailto:anne.franziskus@statec.etat.lu>

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.